

# COMMISSION PERMANENTE

séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-15

## **INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME**

---

### **REVISION SIMPLIFIEE ET MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE**

---

#### **Rapport de M. le Président :**

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision simplifiée et de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Verdun-sur-Garonne.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Monsieur Jean-Marc Pariente, Conseiller Général, agissant pour le compte du Département, n'a pas formulé de remarque sur cette affaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet de révision simplifiée et de modification de Plan d'Occupation des Sols.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 8 juillet 2005**

CP 05/07-15

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE  
EN MATIERE D'URBANISME**

**REVISION SIMPLIFIEE ET MODIFICATION DU PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS DE  
LA COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Donne un avis favorable sur le projet de révision simplifié et de modification de plan d'occupation des sols de la commune de Verdun-sur-Garonne qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,